



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION POLITIQUE

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019

Churchill, Centre Reine Elizabeth II
Londres (Royaume-Uni)

207 PC 19 F | Original : anglais | 25 octobre 2019

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Lord CAMPBELL of PITTENWEEM (Royaume-Uni)
Rapporteur général	Julio MIRANDA CALHA (Portugal)
Rapporteur de la sous-commission sur les relations transatlantiques	Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)
Rapporteur de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN f.f.	Miro KOVAC (Croatie)
Présidente de l'AP-OTAN	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Mimi KODHELI
Belgique	Nimet MUSAJ Theo FRANCKEN Wouter DE VRIENDT
Bulgarie	Plamen MANUSHEV
Canada	Peter BOEHM
Croatie	Stephen GREENE
République Tchèque	Miroslav TUDJMAN
Danemark	Josef HAJEK
France	Marcus KNUTH Philippe FOLLIOU Sonia KRIMI
Allemagne	Gilbert ROGER Karl A. LAMERS Roland HARTWIG Alexander Graf LAMBSDORFF Gerold OTTEN Jürgen TRITTIN
Grèce	Mariori GIANNAKOU Marios KATSIS
Islande	Njall Trausti FRIDBERTSSON
Italie	Luca FRUSONE Paolo FORMENTINI
Lettonie	Ojars Eriks KALNINS
Lituanie	Gediminas KIRKILAS
Luxembourg	Eugène BERGER Nancy ARENDT KEMP
Montenegro	Branko CAVOR
Norvège	Liv Signe NAVARSETE
Portugal	José de MATOS CORREIA Julio MIRANDA CALHA
Roumanie	Vergil CHITAC
Slovaquie	Martin KLUS
Slovénie	Monika GREGORCIC
Espagne	Miguel Angel GUTIÉRREZ Begona NASARRE

Turquie	Osman Askin BAK Ahmet Berat CONKAR Ilhan KESICI Ahmet YILDIZ
Royaume-Uni	Richard BENYON Tanmanjeet DHESI Nigel DODDS James GRAY
États-Unis	Filemon VELA

Délégations Associées

Arménie	Viktor YENGIBARYAN
Azerbaïdjan	Gudrat HASANGULIYEV
Géorgie	Irakli BERAIA Sofio KATSARAVA
Macédoine du Nord	Ilija DIMOVSKI
Serbie	Dragan SORMAZ Natasa JOVANOVIC
Suède	Karin ENSTRÖM
Suisse	Werner SALZMANN
Ukraine	Yehor CHERNIEV Solomiia BOBROVSKA Petro POROSHENKO

Parlement européen

Kris PEETERS
Juozas OLEKAS

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie Hichem RAHIM

Observateurs Parlementaires

Australie Kim CARR
République du Corée Kyoung Tae CHO

Intervenants

Dominic RAAB, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni

Michael CLARKE, chercheur émérite, RUSI
(*Royal United Services Institute*)

Sanam VAKIL, chercheuse principale, programme Moyen-Orient et Afrique du Nord, *Chatham House*

Charles PARTON, chercheur principal associé, RUSI

Secrétariat international

Steffen SACHS, directeur
Karen WALKER-LOVE, coordinatrice
Colin WALL, assistant de recherche

I. Observations liminaires de Lord Campbell of Pittenweem (Royaume-Uni), président

1. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) ouvre les travaux de la commission politique. Il remercie ses collègues de la délégation du Royaume-Uni pour la préparation de la session, fournit divers renseignements pratiques aux participants et communique la liste des postes à pourvoir au sein du bureau de la commission politique.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [143 PC 19 F]

2. **Le projet d'ordre du jour [143 PC 19 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion tenue par la Commission politique à Bratislava (Slovaquie) le dimanche 2 juin 2019 [152 PC 19 F]

3. Le président indique que les paragraphes 7 et 10 de ce compte rendu seront légèrement modifiés. Le compte rendu de la réunion tenue à Bratislava [152 PC 19 F] est adopté.

IV. Procédure à suivre pour le dépôt d'amendements aux projets de résolution intitulés *L'OTAN célèbre 70 ans de paix et de sécurité sous le signe de l'unité* [184 PC 19 F] et *Relever les défis sécuritaires émanant d'Afrique* [179 PC 19 F]

4. Le président indique aux participants la procédure à suivre pour déposer des amendements aux projets de résolution et présente ensuite le premier intervenant.

V. Exposé de Dominic Raab, secrétaire d'État des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni

5. Dans l'introduction de son exposé, **Dominic Raab** salue les succès remportés durant la Guerre froide par l'OTAN et observe que celle-ci protège désormais près d'un milliard de personnes réparties dans 30 pays. Le Royaume Uni, dont la capitale a accueilli le premier siège de l'Alliance et qui est aujourd'hui le premier des pays européens pour ce qui est des dépenses de défense, joue un grand rôle dans cette entreprise. Les menaces auxquelles il est confronté aujourd'hui – désinformation, guerre hybride, organisations terroristes plus efficaces et avancées technologiques – sont devenues moins prévisibles. L'intervenant exprime son mécontentement à l'encontre de la Russie, qui ne respecte pas la primauté du droit et qui se livre à des agissements inacceptables : annexion de la Crimée, tentatives de déstabilisation des démocraties européennes, assassinats politiques à l'étranger et contraventions répétées aux dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI).

6. Au vu de ces problèmes, il est devenu primordial pour les Alliés de se faire les champions effectifs des valeurs et des intérêts stratégiques qu'ils partagent, poursuit l'intervenant. Cela suppose, entre autres choses, que ces pays s'emploient énergiquement à éviter les dissensions entre eux et à aligner leur politique extérieure sur un cap stratégique sans ambiguïté : la préservation d'un ordre international fondé sur le respect des règles.

7. Pour conclure, l'intervenant évoque l'avenir de l'Alliance. Il se félicite du cours suivi jusqu'ici par le processus d'adaptation de l'OTAN, saluant l'amélioration de l'état de préparation des troupes, le triplement de la taille de la Force de réaction de l'OTAN et l'expansion des opérations alliées dans l'Est. Il estime cependant que cette adaptation doit

aller plus loin et que les domaines cybernétique et spatial, notamment, requièrent une attention plus grande et des investissements accrus. Il invite instamment les pays membres à honorer leur engagement de consacrer 2 % de leur produit intérieur brut à la défense. Enfin, revenant à la Russie, il déclare qu'il convient de mettre au point une tactique n'excluant pas la possibilité d'un rapprochement, mais cette tactique ne saurait être appliquée tant que le Kremlin ne se sera pas remis en conformité avec le droit international.

8. Diverses questions sont abordées au cours du débat qui suit, marqué avant tout par les divergences de vues entre participants au sujet de l'opération militaire turque dans le nord-est de la Syrie. Un certain nombre de parlementaires font part de leurs préoccupations : aggravation de la situation humanitaire, résurgence de Daech et risque de libération de combattants terroristes étrangers nés en Europe et de leur retour dans leur pays d'origine. Les membres de la délégation de la Turquie soulignent qu'il s'agit d'une opération antiterroriste ; selon eux, les autres Alliés devraient faire montre de plus de solidarité à l'égard de leur pays. M. Raab rappelle que la Turquie est appréciée au sein de l'OTAN, mais il presse les autorités d'Ankara de faire preuve de la plus grande retenue, de se concentrer sur Daech et de prévenir toute aggravation de la situation humanitaire.

9. Autre grand sujet de débat : la Russie, plus spécifiquement dans le contexte de l'élargissement de l'OTAN et dans la perspective d'une reprise du dialogue avec la Fédération. Interrogé sur une éventuelle opposition de cette dernière à l'entrée de nouveaux membres dans l'Alliance, M. Raab insiste sur le fait que l'OTAN ne peut accorder à la Russie un droit de veto *de facto* sur l'admission de tel ou tel autre pays. Évoquant une reprise du dialogue, il répète que le Royaume-Uni ne s'y oppose pas en principe mais qu'il faut pour cela que la Russie commence par souscrire à l'ordre international fondé sur le respect des règles.

10. D'autres questions portent sur les retombées du Brexit sur le domaine de la défense. Un participant voudrait savoir quelle sera, après le Brexit, la politique du Royaume-Uni vis-à-vis des projets de défense au niveau européen ; un autre se dit préoccupé par les conséquences du Brexit pour la mobilité et la connectivité des forces armées alliées. M. Raab répond que le Brexit ne signifie pas la cessation des amples relations que le Royaume-Uni entretient avec l'Europe et que son pays sera un allié européen encore meilleur dans les années à venir.

11. Après le débat, **James Gray (UK)** présente deux initiatives visant à consolider les liens entre Parlement et forces armées britanniques. L'une donne la possibilité aux parlementaires d'entendre des exposés d'officiers supérieurs ; l'autre, baptisée *Armed Forces Parliamentary Scheme*, permet aux parlementaires d'accompagner des soldats sur le terrain pour mieux se familiariser avec la vie au niveau tactique. Le secrétaire d'État invite instamment les participants à réfléchir au lancement d'initiatives du même genre et propose de leur communiquer la marche à suivre et les pratiques exemplaires en la matière.

VI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques 70 ans de l'OTAN : pourquoi l'Alliance demeure-t-elle indispensable ? [146 PCTR 19 F] par Gerald E. Connolly (États-Unis), rapporteur

12. **Gerald E. Connolly (US)** présente son projet de rapport, dans lequel il passe en revue les résultats obtenus par l'Alliance et envisage l'avenir de cette dernière. Il souligne que les valeurs défendues par l'OTAN ont joué dans son succès un rôle tout aussi important que ses capacités militaires ; il soutient qu'elles ont facilité la cohésion requise pour tenir la Russie à distance pendant la Guerre froide. Après ce rappel de l'histoire, il énonce les quatre grands problèmes auxquels l'OTAN est confrontée aujourd'hui : une Fédération de Russie révisionniste, une nouvelle répartition des pouvoirs sur la scène internationale due,

notamment, à la montée en puissance de la Chine, l'instabilité dans le Sud et, enfin, la régression démocratique, la polarisation et le nationalisme au sein même de l'Alliance.

13. Le rapporteur formule trois recommandations pour contribuer à résoudre ces problèmes. En premier lieu, il conviendrait que l'OTAN actualise son concept stratégique de manière que celui-ci prenne en compte le nouvel environnement sécuritaire à l'échelle internationale, s'agissant en particulier des perspectives nouvelles de l'Organisation relativement à la Russie et à la Chine et de l'importance croissante des cyberconflits et des conflits hybrides. En deuxième lieu, il faudrait intensifier la coordination entre l'OTAN et l'Union européenne et s'efforcer davantage de faciliter la mobilité des moyens militaires, y compris via la création d'un centre d'excellence interarmes pour la mobilité militaire. En troisième lieu, il serait judicieux que l'OTAN ouvre un centre de coordination de la résilience démocratique (CCRD), organe de contrôle qui aiderait les pays membres à veiller au respect des valeurs démocratiques de l'Organisation à l'intérieur de leurs propres frontières.

14. Dans le prolongement de l'exposé de M. Connolly, les participants débattent les propositions contenues dans le rapport et, entre autres, celle qui concerne la création d'un CCRD. Un participant marque son accord de principe mais pose la question de la concrétisation de cette idée, compte tenu des réticences que certains pays de l'Alliance ne manqueront vraisemblablement pas d'y opposer. D'autres participants rappellent qu'il existe déjà en Europe plusieurs institutions qui ont pour vocation fondamentale d'observer la situation dans le domaine des droits humains et d'enquêter sur les violations commises en la matière et sur les infractions aux règles démocratiques. Ils s'interrogent donc sur l'utilité d'un éventuel CCRD. Ils se demandent même si cette question est du ressort de l'OTAN. Le rapporteur répond que l'existence d'entités similaires n'empêche pas l'Alliance d'en créer une. Il cite l'exemple de l'AP-OTAN, qui accomplit des missions de surveillance électorale alors que cela ne fait pas partie de ses compétences essentielles. Un contrôle exercé par plusieurs instances confère une légitimité établie de plusieurs façons. Le rapporteur fait aussi valoir que, dès lors que la régression démocratique évoquée dans le rapport a lieu à l'intérieur même de l'Alliance, la création d'un mécanisme *interne* prouverait l'attachement de l'OTAN à ses valeurs.

15. En réponse à la question de savoir comment éviter que l'Union européenne et l'OTAN ne se disputent les maigres ressources militaires disponibles, le rapporteur indique qu'il appartient à l'UE de décider de la manière dont elle entend s'organiser et de la nature éventuelle de la composante militaire. Pour sa part, il souhaite que l'Alliance soit aussi puissante que possible.

16. Plusieurs participants reviennent sur l'opération militaire turque en Syrie. Comme précédemment, les questions portent avant tout sur le risque d'une résurgence de Daech. La délégation de la Turquie souligne une fois encore qu'il s'agit d'une opération antiterroriste. M. Connolly fait remarquer que les interventions militaires peuvent souvent engendrer des effets indésirables et qu'il est légitime pour les Alliés de se demander mutuellement des comptes à propos de leurs actes.

17. En réponse à une question sur le défi chinois, le rapporteur indique qu'à son avis la montée en puissance de la Chine n'est pas nécessairement une menace mais que sa participation grandissante aux affaires du monde est, à tout le moins, une source de concurrence stratégique. De surcroît, il est essentiel de rappeler que cette concurrence émane d'un système politique diamétralement opposé aux valeurs de l'Alliance.

18. Le rapporteur remercie les délégations de la Géorgie, de l'Ukraine et de la Turquie pour les divers changements d'ordre rédactionnel qu'elles ont proposés. Ces changements sont acceptés.

19. **Le projet de rapport [146 PCTR 19 F], ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.**

VII. Exposé du professeur Michael Clarke, membre émérite du *Royal United Services Institute* (RUSI), sur *Le point sur les relations transatlantiques*

20. **Michael Clarke** annonce qu'il décrira les principaux défis liés aux relations transatlantiques ; il présentera d'abord le point de vue européen, poursuivra avec celui des États-Unis et conclura par quelques réflexions personnelles.

21. Il commence par énoncer les cinq grands problèmes qui se posent à l'Europe, des problèmes susceptibles de porter atteinte au lien transatlantique. Le premier est l'écart grandissant qui se creuse entre les projets des pays du nord et du sud de l'Europe. Selon l'intervenant, c'est là le résultat logique de l'élargissement des institutions euro-atlantiques. Le deuxième problème est celui des capacités militaires des Alliés européens, vidées de leur substance depuis la fin de la Guerre froide. Troisième problème : quatre puissances façonneront les relations sécuritaires internationales au cours de la décennie à venir : les États-Unis, la Russie, l'Inde et la Chine ; l'intervenant ajoute que chacune de ces puissances est révisionniste, alors que les pays européens ont une préférence pour le *statu quo*. Le quatrième problème est que l'Europe est confrontée dans l'immédiat aux difficultés liées à la politique étrangère turque en Syrie et à un Brexit imminent. Enfin, l'intervenant observe que « la famille européenne » n'est tout simplement pas une famille heureuse, de sorte que ses membres peuvent difficilement se permettre de s'obliger mutuellement à respecter des valeurs démocratico-libérales.

22. Passant au point de vue des États-Unis, l'intervenant affirme que la diplomatie américaine a commencé à s'orienter de manière inévitable vers le Pacifique bien avant l'arrivée au pouvoir de M. Trump. À son avis, la politique étrangère menée par ce dernier s'inspire du « nationalisme jacksonien », qui repose sur l'idée selon laquelle les États-Unis doivent œuvrer à la préservation de leurs intérêts mondiaux sur un plan bilatéral. L'intervenant souligne toutefois que les vues de la Maison-Blanche diffèrent de celles des autorités militaires, qui restent attachées à l'engagement militaire américain vis-à-vis de l'Europe, comme le montrent la présence de troupes américaines en Pologne et dans les pays baltes, l'Initiative de réassurance pour l'Europe, ou encore, la réactivation de la 2^e flotte de la Marine américaine.

23. Pour conclure, l'intervenant livre aux participants quelques pensées personnelles. Les débats entre les États-Unis et l'Europe ne peuvent plus être ramenés à des différences formelles, car celles-ci s'accompagnent désormais de divergences d'intérêts. Les désaccords autour de questions isolées peuvent être réglés au sein de l'Alliance, et cela a souvent été le cas. Mais si ces questions commencent à se multiplier et si Européens et Américains ne partagent plus la même vision du monde, le problème sera beaucoup plus difficile à résoudre.

24. La discussion qui suit l'exposé se concentre sur la politique étrangère de l'administration Trump. Des participants se disent préoccupés par le conflit entre la position du président américain, qui entend s'atteler à la résolution des problèmes planétaires en recourant à des tactiques nationales ou bilatérales, et celle des Européens, qui préfèrent le multilatéralisme. M. Clarke convient qu'il s'agit là de tendances inquiétantes et lance une mise en garde : l'abandon du multilatéralisme risque d'entraîner un retour à une politique mondiale mue exclusivement par un système reposant sur la puissance. Les Européens doivent tenter de démontrer qu'ils ont raison lorsqu'ils disent que les entités multilatérales sont efficaces.

25. Plusieurs participants demandent à M. Clarke ce qu'il pense des relations entre l'OTAN et l'UE. Un autre participant craint qu'une détérioration des relations entre les États-Unis et l'UE ne contamine les relations à l'intérieur de l'Alliance. Un autre encore se demande s'il est

réaliste de lancer des initiatives plus vigoureuses en matière de défense à l'échelon européen et si cela constitue une menace pour l'OTAN. M. Clarke concède que la dynamique politique en dehors du contexte de l'OTAN pourrait influencer sur le fonctionnement de l'Alliance : voilà par exemple l'une des conséquences probables du Brexit. Il estime aussi que les initiatives de défense européennes sont sans doute une bonne chose, car le risque d'un doublonnage des structures de commandement et de contrôle est compensé par l'avantage supplémentaire que constituerait une capacité militaire accrue.

26. Une fois de plus, la Turquie vient au centre des discussions. Un participant craint que les accusations selon lesquelles des membres de l'Alliance auraient abandonné les Kurdes de Syrie, qui ont contribué à la défaite de Daech, n'empêchent désormais l'OTAN de gagner la confiance d'alliés potentiels. Un membre de la délégation de la Turquie affirme que les autres Alliés se montrent injustes à l'égard de son pays pour ce qui est de l'opération en Syrie comme de l'acquisition de systèmes de défense aérienne russes. M. Clarke fait observer que la Turquie n'a pas tort de dire que l'UE ne se montre jamais tout à fait franche vis-à-vis d'elle, alors que l'Alliance l'est toujours.

27. Répondant à une question sur l'importance croissante de l'Arctique, M. Clarke indique que la région revêt effectivement une importance cruciale pour des raisons liées à l'environnement, aux échanges commerciaux et à la sécurité. Les pays de l'OTAN ne se sont pas montrés assez vigilants. Si une telle attitude devait perdurer, les investissements russes dans la région dépasseraient ceux des Alliés dans des proportions telles que l'avantage que Moscou tirerait de la situation lui permettrait de manipuler ou d'intimider les Alliés dans le choix de leurs politiques futures.

VIII. Résumé des activités passées et futures de la sous-commission sur les relations transatlantiques

28. Le président de la sous-commission des relations transatlantiques (PCTR), **Karl A. Lamers** (DE), informe la commission des activités de la sous-commission en 2019, parmi lesquelles un voyage aux États-Unis dont les participants retiennent que l'attachement du Congrès américain – démocrates et républicains confondus – reste aussi fort qu'auparavant. L'intervenant informe ensuite la commission des projets de la PCTR pour l'an prochain.

IX. Examen du projet de rapport général de la commission politique *Sécurité et stabilité en Afrique – Défis et priorités pour l'OTAN* [144 PC 19 F] par **Julio Miranda Calha (Portugal), rapporteur général**

29. Le rapporteur général, **Julio Miranda Calha** (PT), présente la version révisée de son projet de rapport, dans lequel il explique, d'une part, qu'il existe un lien de cause à effet entre l'instabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et celle que l'on observe plus au sud et, d'autre part, que c'est là une situation qui concerne l'OTAN. Le rapport analyse les causes de cette instabilité, qui sont complexes et au nombre desquelles figurent, entre autres, une recrudescence de l'activité terroriste, les faiblesses socio-économiques, une gouvernance déficiente, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et la piraterie. C'est aussi une instabilité qui, s'agissant de l'expansion de l'activité terroriste, peut toucher directement les pays méridionaux de l'Alliance. L'intervenant fait remarquer que le rôle de l'OTAN dans la région est restreint et se concentre sur les relations avec les partenaires régionaux et internationaux, encore que de nombreux pays alliés contribuent considérablement, à titre individuel, à la sécurité du continent africain.

30. Le rapporteur formule trois recommandations visant l'amélioration du rôle de l'OTAN en Afrique : suivre de plus près l'évolution de la conjoncture sécuritaire, plus spécialement en intensifiant le partage des données du renseignement, consolider les partenariats avec les acteurs de la sécurité en Afrique – et singulièrement avec l'Union africaine – et étoffer la coopération avec l'Union européenne, qui se résume pour l'instant à une simple coordination au cas par cas.

31. Au cours du débat qui suit l'exposé du rapporteur général, les participants conviennent que l'OTAN doit accorder une attention accrue à la région et que l'Union africaine et l'UE peuvent, à cet égard, devenir des partenaires fiables. Les délégués des pays qui sont déjà actifs dans le Sud – Espagne, France et Italie – décrivent les contributions de leurs pays respectifs et demandent à leurs collègues de réfléchir à l'opportunité pour l'OTAN elle-même d'intervenir plus directement sur le plan opérationnel. Le rapporteur général répète à ce propos que, s'il préconise une intervention plus active de l'Organisation, il ne prévoit pas l'attribution d'un rôle opérationnel à l'Alliance. Cela pourrait devenir envisageable mais, pour l'instant, l'OTAN peut chercher à se rendre utile en coopérant avec des pays partenaires.

32. Répondant à une question de la délégation de l'Algérie, le rapporteur général prend acte des succès remportés par ce pays dans l'élaboration d'initiatives de contre-radicalisation et convient que l'amélioration de la sécurité régionale passera aussi par l'éducation et le développement économique.

33. **Le projet de rapport général [144 PC 19 F] est adopté.**

X. Exposé de Sanam Vakil, chercheuse principale à la *Chatham House* (Moyen-Orient et Afrique du Nord), sur *Dynamique sécuritaire régionale dans le Golfe*

34. **Sanam Vakil** entame son exposé sur la complexe dynamique sécuritaire du golfe Persique en explicitant les causes de la montée des tensions à laquelle on assiste aujourd'hui. Si le facteur de déclenchement le plus récent est le retrait des États-Unis du Plan d'action global conjoint (JCPOA), l'impulsion initiale a été donnée par le Printemps arabe – et sa répression brutale par les régimes autoritaires de la région – et par une guerre civile qui s'éternise en Syrie. Le refus de l'Ouest et, plus spécialement, de l'administration Obama de soutenir plus activement ses partenaires de longue date, tel le président Moubarak en Égypte, face aux mouvements de protestation a suscité un sentiment d'inquiétude chez les puissances du Golfe, qui se sont mises à douter de la fiabilité des États-Unis en tant que garant de la stabilité dans cette partie du monde. La longue guerre civile syrienne est venue nourrir encore l'inquiétude des pays en question, tout comme l'avait fait la signature du JCPOA, lequel n'avait qu'un champ d'application limité et ne prenait pas en compte des sujets de préoccupation plus généraux. Par conséquent, les États du Golfe se sont employés de plus en plus activement à protéger leurs intérêts tels qu'ils les percevaient.

35. L'intervenante recense pour le moment trois crises majeures dans la région. Deux d'entre elles sont le résultat d'un activisme accru de la part de certains pays du Golfe sur le plan de la politique extérieure : ce sont la guerre au Yémen et l'embargo du Qatar. La première a provoqué une catastrophe humanitaire et la seconde a paralysé le fonctionnement du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

36. La troisième crise – celle qui, selon l'intervenante, doit être réglée au plus vite – est celle qu'a engendré la politique de l'Iran envers ses voisins, plus spécifiquement depuis le retrait des États-Unis du JCPOA. Faute d'une stratégie efficace qui aurait mis l'économie des pays européens à l'abri des sanctions américaines, les autorités de Téhéran ont estimé qu'il fallait passer à une stratégie de la confrontation. En se montrant de plus en plus agressives, elles espèrent exercer sur les alliés régionaux des États-Unis (et sur la communauté internationale

lato sensu) une pression telle qu'à leur tour ceux-ci feront pression sur l'administration Trump pour obtenir de cette dernière des concessions envers l'Iran.

37. Le principal écueil diplomatique est qu'aucune des parties en présence ne consent à s'asseoir à la table des négociations tant que l'autre n'aura pas, précisément, fait la moindre concession. Évoquant l'avenir, l'intervenante pense qu'il faut très probablement s'attendre à la conclusion d'un nouvel accord nucléaire largement calqué sur le JCPOA ; autrement dit, ce ne sera pas un accord global, « l'accord du siècle » dont rêve M. Trump. N'importe comment, un tel accord requerra une tactique concertée et multilatérale. De surcroît, l'Iran ne reviendra pas à la table des négociations tant qu'il n'aura pas obtenu au moins une concession qui lui permette de sauver la face. L'intervenante estime qu'aussi loin que l'on puisse prévoir la rivalité entre pays du Golfe ne faiblira pas. Les Alliés – et en particulier les Alliés européens – pourraient jouer un rôle précurseur dans l'instauration d'un cadre de sécurité régionale. Le processus de négociation sera de longue haleine, mais il y a urgence. La gestion des tensions régionales ne se résume pas à la gestion de l'Iran et s'étend à celles qui opposent entre eux les pays du Golfe. Profitant de l'anxiété ambiante, la Chine et la Russie s'immiscent de plus en plus dans les affaires régionales ; elles exploiteront cette anxiété à leur avantage, ce qui pourrait également provoquer un retour de bâton pour les Européens.

38. Le débat qui suit porte essentiellement sur l'Iran. Un participant demande des éclaircissements sur la nouvelle stratégie de confrontation de Téhéran ; il voudrait savoir s'il n'est pas plus probable qu'elle se retourne contre les Iraniens eux-mêmes. M^{me} Vakil répond que, même si cela peut paraître paradoxal, les autorités iraniennes sont plutôt à l'aise lorsque leur jeu manque d'atouts. L'Iran semble convaincu qu'aucune puissance étrangère ne lancera véritablement une opération dans la région et qu'en agissant comme un trublion – tout en se ménageant la possibilité d'une dénégation plausible – il pourra exercer des pressions sans déclencher de confrontation militaire. Un autre participant craint que les frictions qui ont récemment marqué les relations transatlantiques ne sapent les efforts de la communauté internationale pour désamorcer la crise iranienne. Répondant à une question sur l'efficacité des sanctions, l'intervenante rappelle que la République islamique fait l'objet de sanctions depuis 40 ans. Une détermination inébranlable assortie de la *menace* de sanctions serait une stratégie plus adéquate. Il faudra toutefois du temps pour amener le régime iranien à changer de comportement. Un nouvel accord nucléaire qui autoriserait les entreprises occidentales à retourner en Iran entraînerait une diversification des investissements et contribuerait de ce fait à la croissance de l'économie iranienne, à un amenuisement de l'influence russe et à un renforcement de la position des Iraniens modérés.

39. Des participants souhaitent connaître l'opinion de M^{me} Vakil sur la crise du Qatar et sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi. L'intervenante explique que le Qatar fait montre de résilience : réagissant à un précédent blocus, il a diversifié son économie avec succès et développé ses relations avec d'autres pays. Quant au meurtre de M. Khashoggi, il atteste l'absence de respect des droits humains dans la région et rappelle que les tractations avec des régimes autoritaires sont le plus souvent susceptibles d'être douloureuses.

XI. Résumé des activités passées et futures de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN

40. Le président de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP), **Miro Kovac** (HR), informe la commission des activités de la sous-commission pendant l'année écoulée, dont une visite au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). L'intervenant informe ensuite la commission des projets de la PCNP pour l'an prochain.

XII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN
Un aperçu des relations OTAN-Russie [145 PCNP 19 F] par Miro Kovac (Croatie),
rapporteur f.f.

41. Dans ses observations liminaires, le rapporteur f.f., Miro Kovac, remercie les membres de la PCNP de leurs suggestions relatives à la version révisée du projet de rapport, dont le principal message est le suivant : l'Alliance doit tout à la fois surveiller de près les agissements de la Russie – présence militaire accrue dans l'Arctique et dans la région de la mer Noire, aide militaire au régime syrien, provocations aux frontières de l'OTAN – et collaborer avec ce pays pour l'encourager à changer de comportement. Il se félicite de la réaction de l'Organisation aux menées déstabilisatrices russes. À cet égard, il mentionne l'augmentation des dépenses de défense alliées, le déploiement de moyens classiques dans l'Est et le renforcement de l'aide à l'Ukraine et à la Géorgie, deux pays partenaires. En même temps, il presse l'Alliance d'envisager de faire davantage. Il suggère que l'OTAN continue à appliquer la double tactique consistant à conserver un dispositif dissuasif solide et à exercer des pressions économiques par l'intermédiaire d'un régime de sanctions, tout en restant ouverte au dialogue. Il propose également d'autres tactiques plus créatives, telles qu'une révision des politiques d'éducation pour améliorer la résilience des sociétés alliées à la désinformation.

42. Pour conclure, le rapporteur f.f. souligne le fait qu'un rapprochement entre l'OTAN et la Russie, pour désirable qu'il soit, ne saurait se faire au détriment de pays tiers, surtout s'il s'agit de partenaires de l'Organisation. Il observe qu'il existe des secteurs où les intérêts alliés rejoignent ceux de Moscou : lutte antiterroriste, recherche et sauvetage dans l'Arctique et lutte contre la production de stupéfiants en Afghanistan. Aussi loin que l'on puisse prévoir, les relations entre la Russie et les pays occidentaux resteront de nature transactionnelle. Parallèlement, l'Alliance doit conserver la cohésion politique requise pour contrer d'éventuelles agressions russes.

43. À la fin de l'exposé, un membre de la délégation de la Géorgie fait part d'informations qui viennent compléter les passages du rapport consacrés à ce pays et à l'Ukraine. Le rapporteur f.f. accepte de les intégrer dans la version définitive du rapport .

44. Au cours du débat qui suit, les participants discutent des multiples facettes des relations entre l'OTAN et Moscou. Un désaccord étant survenu entre délégués au sujet de l'annexion de la Crimée par la Russie, le rapporteur f.f. fait valoir que l'occupation d'un pays par un autre n'est jamais acceptable. L'OTAN rassemble des États qui partagent certaines valeurs, dont la primauté du droit : il faut donc que l'Alliance défende les principes qui la sous-tendent. Selon le rapporteur f.f., infliger des sanctions économiques à la Russie parce qu'elle contrevient au droit international est une réaction raisonnable et nécessaire, même si elle pénalise certains Alliés.

45. Les participants discutent aussi de la politique d'élargissement de l'OTAN et réfutent les assertions selon lesquelles l'Organisation aurait promis à Moscou de ne pas s'étendre en direction des frontières russes au sortir de la Guerre froide. Un membre de la délégation de l'Ukraine rappelle à la commission qu'aspirer à rejoindre l'Alliance relève du droit légitime à l'autodétermination des pays candidats. Répondant à une question sur l'Ukraine, le rapporteur a.i. répète que l'OTAN évoque ce qui touche à ce pays ainsi que d'autres sujets au sein du Conseil OTAN-Russie.

46. Le projet de rapport [145 PCNP 19 F] est adopté.

XIII. Exposé de Charles Parton, chercheur principal associé au *Royal United Services Institute* (RUSI), sur *Le rôle de la Chine dans le monde et ses incidences pour l'Alliance*

47. **Charles Parton** énonce d'emblée la ligne directrice du Parti communiste chinois (PCC) : conserver le pouvoir. Toutes les politiques chinoises sont élaborées en fonction de cet objectif. L'intervenant énumère ensuite les « six légitimités », autrement dit les arguments avancés par le PCC pour justifier sa présence au pouvoir. Le cas échéant, la Chine se montrera impitoyable lorsqu'elle devra défendre ses intérêts.

48. L'intervenant rappelle trois points fondamentaux concernant la politique étrangère chinoise : premièrement, il ne faut accorder aucune importance à la rhétorique des dirigeants chinois et s'en tenir exclusivement à leurs actes ; deuxièmement, la Chine est une puissance solipsiste : elle n'est pas en quête d'alliés, ne partage qu'un nombre limité de valeurs avec les autres pays et a avec le monde extérieur des relations d'ordre purement transactionnel ; troisièmement, son *modus operandi* consiste à entretenir des relations bilatérales quand cela est possible et des relations multilatérales quand cela lui convient, d'une part, et à tenter de refaçonner la gouvernance mondiale si elle n'a que ce moyen d'atteindre ses objectifs. Ses relations bilatérales reposent sur un mélange de promesses et de menaces : lorsque ses interlocuteurs ne coopèrent pas, elle est prête à prendre contre eux des mesures punitives.

49. L'intervenant expose les grandes questions de politique étrangère qui définiront les relations entre Pékin et l'Ouest pour la prochaine décennie, telles que le débat autour de Huawei et la 5G, le vol de la propriété intellectuelle et les crises latentes touchant les ressources alimentaires et hydriques. Pour l'intervenant, la Chine ne se lancera probablement jamais dans une guerre bien réelle et continuera plutôt à recourir à des tactiques hybrides afin d'atteindre son but.

50. Pour conclure, l'intervenant fait le point sur les relations entre la Chine et la Russie. Si les deux pays ont quelques intérêts en commun – contrer l'influence américaine, contester les principes de la gouvernance mondiale et conserver leur commerce de produits pétroliers et gaziers –, ils ont aussi des points de vue divergents autour de bon nombre de questions essentielles. Ainsi, l'importance idéologique que la Chine accorde à l'intégrité territoriale va à contre-courant de la propension de la Russie à redessiner le tracé des frontières en fonction de ses intérêts, comme on l'a vu en Géorgie et en Ukraine. Les deux pays sont aussi très différents sur le plan culturel et commencent à émettre des réserves mutuelles sur leurs intentions respectives en Asie centrale. Enfin, l'un et l'autre savent que la Chine l'emporte sur la Russie pour la plupart des critères qui servent à mesurer la puissance d'un État. L'intervenant termine en indiquant que ce « mariage de convenance » ne tiendra qu'aussi longtemps que les deux parties seront unies par leur exposition aux pressions occidentales.

51. Le débat qui fait suite à l'exposé de M. Parton se concentre sur l'imbroglie que forment les politiques chinoises, Huawei et les relations transatlantiques. Plusieurs participants déclarent que les récentes frictions – notamment commerciales – qui se sont produites entre les deux rives de l'Atlantique les poussent à se méfier des solutions que les Américains préconisent de substituer aux technologies Huawei dans le domaine des télécommunications en Europe. Selon M. Parton, il est nettement préférable pour les Européens de risquer d'être espionnés par les États-Unis plutôt que par la Chine via Huawei, ce qui serait beaucoup plus grave. Les États-Unis et l'Europe partagent des valeurs et des intérêts fondamentaux ; ce n'est pas le cas de la Chine. Qui plus est, Huawei est contrôlé *de facto* par le PCC et il se pourrait même que ses technologies ne soient pas moins coûteuses, contrairement à ce qu'affirment certains participants.

52. D'autres commentaires touchent à la place grandissante que la Chine occupe plus généralement sur la scène mondiale. Plusieurs participants s'interrogent sur la présence

croissante des Chinois dans l'Arctique et en Afrique. Sur le continent africain, la Chine entretient des relations bilatérales économiques en prévision de problèmes de sécurité alimentaire. D'autres participants expriment leurs réserves quant à la Nouvelle Route de la soie (BRI). Pendant la discussion, un participant évoque le comportement agressif fréquemment adopté par la Chine à l'encontre des pays qui résistent à ses menées. M. Parton admet que l'Alliance devrait prêter attention à l'expansion chinoise, mais il ajoute que les pays victimes de mesures de rétorsion de la part de Pékin en matière de commerce et d'investissements ne voient pas forcément leur économie en pâtir ; dans certains cas, leur croissance s'en porte même mieux. Voilà qui aurait des conséquences significatives quant à la façon dont les pays européens devraient répondre à Huawei et à d'autres initiatives chinoises, telle la BRI.

53. Pour conclure, M. Parton se dit convaincu que les pays occidentaux doivent maintenant élaborer et faire connaître une stratégie claire et unifiée pour guider leur action, certes, mais aussi pour indiquer sans ambiguïté à la Chine quelles sont leurs priorités.

XIV. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Relever les défis sécuritaires émanant d'Afrique* [179 PC 19 F] présenté par Julio Miranda Calha (Portugal), rapporteur général

54. Après sa présentation par **Julio Miranda Calha** (PT), le projet de résolution intitulé *Relever les défis sécuritaires émanant d'Afrique* [179 PC 19 F] est soumis à l'examen et au vote de la commission.

55. Huit amendements sont déposés ; tous sont acceptés : amendements 1 et 2 (Lamers), 3 et 4 (Cambon et Folliot), 5 (Giannakou), 6 (Gutiérrez), 7 (Tcherniev, Bobrovska et Klochko), et 8 (Frusone).

56. **Le projet de résolution [179 PC 19 F], ainsi amendé, est adopté par la Commission.**

XV. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution intitulé *L'OTAN célèbre 70 ans de paix et de sécurité sous le signe de l'unité* [184 PC 19 F] et présenté par Julio Miranda Calha (Portugal), rapporteur général

57. Après sa présentation par Julio Miranda Calha, le projet de résolution *L'OTAN célèbre 70 ans de paix et de sécurité sous le signe de l'unité* [184 PC 19 F] est soumis à l'examen et au vote de la commission.

58. Huit amendements sont déposés. Les amendements ci-après sont adoptés sans changement : amendements 1 et 2 (Connolly), 3 (Cambon et Folliot), 4 et 5 (Gutiérrez). Les amendements 6 (Frusone) et 8 (Frusone et Formentini) sont retirés. Les amendements 7 (Frusone et Formentini) et 9 (Formentini, Tadjman et Tybring-Gjedde) sont rejetés.

59. **Le projet de résolution [184 PC 19 F], ainsi amendé, est adopté.**

60. Une fois les résolutions adoptées, le président remercie Julio Miranda Calha de l'immense contribution de ce dernier aux travaux de l'AP-OTAN et lui souhaite une bonne continuation.

XVI. Élection des membres des bureaux de la commission politique et de ses sous-commissions

61. Les nouveaux membres des bureaux de la commission politique et de ses sous-commissions sont les suivants :

Commission politique

Vice-président	Gilbert Roger (France)
Rapporteur général	Gerald E. Connolly (États-Unis)

Sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP)

Vice-présidents	Paolo Formentini (Italie) Martin Klus (Slovaquie)
Rapporteuse	Sonia Krimi (France)

Sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR)

Vice-présidents	Filemon Vela (États-Unis) Ojars Eriks Kalniņš (Lettonie)
Rapporteur	Ahmet Yıldız (Turquie)

XVII. Questions diverses

62. Néant

XVIII. Observations finales

63. Le président remercie les membres et les intervenants pour leurs contributions, de même que les membres de la délégation du Royaume-Uni pour l'efficacité dont ils ont fait preuve dans l'organisation de la session.

64. La réunion de la commission politique est levée.